



Parents : à vous de jouer !

RÈGLES D'OR



INTERDIRE, NON, ENCADRER, OUI

Le numérique et Internet font partie du quotidien. On ne peut en empêcher l'accès. L'interdiction crée de la rupture et incite les enfants à braver les interdits. Optez pour accompagner et rendre vos enfants prudents.



RÉPÉTEZ ET DIALOGUEZ

Les contenus d'Internet ou présents sur vos appareils ne sont pas tous faits pour les enfants. Sans même vouloir transgresser les règles, les enfants peuvent être choqués, abusés, influencés. Rien de pire que le silence, l'incompréhension et l'exclusion pour faire des dégâts. Répétez les bonnes pratiques, acceptez qu'ils aient été attirés ou trompés et incitez-les à parler, à poser des questions, à obtenir des explications et développez leur esprit critique !



MAÎTRISEZ LES BASES DU NUMÉRIQUE (avec vos enfants...)

Ne sous-estimez pas les capacités de vos enfants. Responsabilisez au lieu d'infantiliser, car ils en savent souvent plus que nous. Vous pouvez vous renseigner auprès des mairies, MJC, médiathèques pour suivre des cours souvent gratuits, apprendre les bases du numérique et de la sécurité et les transmettre à vos enfants.

QUE DIT LA LOI ?

Article 1242 du code civil :



- Les parents peuvent être condamnés pour délaissement de mineurs ou négligence, si leurs enfants ont été laissés libres de faire tout et n'importe quoi.
- Les enfants peuvent faire l'objet de mesures ou sanctions éducatives pouvant aller jusqu'au placement dans un établissement d'éducation ou médical.

«Lorsque le mineur est âgé de moins de 15 ans, le traitement de ses données n'est licite que si le consentement est donné conjointement par le mineur concerné mais aussi le titulaire de l'autorité parentale»
(Loi du 20 juin 2018)



Quelques conseils pour accompagner nos enfants :

- Ne pas les laisser consulter seuls un ordinateur ou un smartphone : de page en page, et même si c'est d'abord pour regarder des dessins animés, on peut tomber sur n'importe quoi !
- Disposer les ordinateurs dans des pièces de vie où les enfants ne sont pas seuls, en évitant les chambres par exemple ;
- Leur montrer comment on se sert d'un moteur de recherche, leur conseiller des sites intéressants, les aider à identifier les publicités, les spams, les pop-ups, etc.
- Se tenir informé(e) des sites et outils les plus utilisés par les enfants et des risques associés ;
- Si un enfant a eu accès à un ordinateur sans accompagnement, regarder l'historique des pages consultées pour parler avec lui de ce qu'il a pu voir si besoin ;
- Couper la géolocalisation sur les appareils numériques de la maison ;
- Leur montrer qu'on peut s'informer et faire un signalement sur une plateforme dédiée des autorités (cybermalveillance.gouv.fr).

Quelques outils pratiques

- De nombreux outils destinés aux enfants peuvent vous aider :
- 1 Des moteurs de recherche, comme Qwant junior
 - 2 Des applications de messagerie instantanée, comme messenger kids
 - 3 Des plateformes vidéos, par exemple YouTube Junior

D'autres outils peuvent vous être utiles :

- 4 Installez un logiciel de protection de vos appareils et de contrôle parental
- 5 Équipez vos caméras et micros de cache (cache-Webcam)



Privilégions cependant toujours le dialogue qui fait naître la confiance !